### 1) RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE

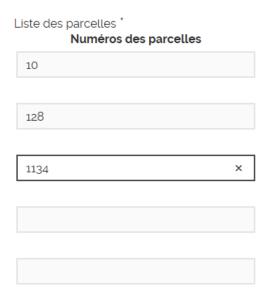
1.1 Renseignez votre référence (facultatif) Ne pas mettre de caractères spéciaux tels que les guillemets et sélectionnez une commune

Ma référence		
vente 19-1268 Laville / De		
Indiquez votre référence pour cett	e demande, elle	e sera mentionné
Commune des parcelles *		
Charly	~	

1.2) Sélectionnez un ou plusieurs types de documents et saisissez la section cadastrale composée d'une ou deux <u>lettres</u> (ex : A ou bien AB). Une seule section doit être mentionnée.

Documents demandés *	Section *	
☑ Certificat de non péril	AB	
Renseignements d'urbanisme	Renseignements d'urbanisme	
Les CN et CNP sont en général délivrés immédiatement. Le RU peut nécessiter jusqu'à 20 minutes de délai.		

1.3) Saisissez le <u>numéro</u> des parcelles concernées par le document. C'est obligatoirement <u>une série</u> de 1 à 4 <u>chiffres</u>, pas de lettre, pas de commentaire (ex : 1, 13, 354, 1132). S'il y a plusieurs parcelles, remplissez plusieurs cases. S'il manque des cases, vous pouvez en rajouter grâce au bouton dédié. Les parcelles doivent être contiguës, c'est-à-dire se toucher au moins par un coté et non pas par un point.



1.4) Le formulaire suivant récapitule votre demande. Si vous validez, la demande sera envoyée. Elle sera traitée rapidement pour les CN et CNP et avec un délai pour le RU.

## 2) Retour fait au demandeur

Pour chaque demande, vous aurez une réponse.

Soit le document est édité et vous n'avez plus qu'à le télécharger

Soit la demande est prise en compte mais pas traitée immédiatement et un résultat vous sera donné ultérieurement.

Soit la demande a échoué, et une description succincte vous donnera des explications (voir §3).

## 3) Principaux messages d'erreur retournés

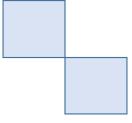
#### 3.1) Parcelle(s) inexistante(s) ou historisée(s)

Signifie que la référence parcellaire saisie n'est pas connue dans la version de la base cadastrale que nous utilisons et qui est mise à jour deux fois par an.

La parcelle a certainement été divisée récemment. Il vous faut donc utiliser soit la référence de la parcelle mère (avant division), soit celle de la parcelle issue de la division (nouveau numéro)

#### 3.2) L'ensemble des parcelles n'est pas topologique

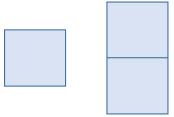
Cela arrive si les parcelles se touchent non pas par un coté, mais par un seul point. Dans le cas où vous avez ce message, il faut faire autant de demandes que nécessaire



Dans cet exemple, 2 demandes seront à faire

#### 3.3) Les parcelles ne sont pas contiguës

Pour certains types de demande et notamment pour les RU il est indispensable que les parcelles se touchent par un coté. Dans le cas où vous avez ce message, il faut faire autant de demandes que nécessaire.



Dans cet exemple, 2 demandes seront à faire

### 3.4) Erreur lors de ma création de l'objet rapport

Cette erreur peut éventuellement venir de la position des parcelles entre-elles. (Voir §3.2). Dans le cas où vous avez ce message, il faut faire autant de demandes que nécessaire.

Dans tous les cas d'erreur retournée relative aux parcelles cadastrales, vous pouvez consulter la position de ces parcelles sur le site <a href="https://cadastre.gouv.fr/">https://cadastre.gouv.fr/</a>

# 4) Nous contacter

Avant de nous contacter, vérifiez bien que les données saisies dans le formulaire soient conformes aux règles mentionnées ci-dessus.

Pour tout contact par mail, n'oubliez pas de préciser

- Le code de suivi que ToodeGo vous donne (8 lettres)
- La date de la demande